



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE SAINTE-FELICITE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 4 juillet 2011 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRESENTS:

MADAME CLAUDINE DESJARDINS, MAIRE
MONSIEUR JEAN-YVES VERREAULT, CONSEILLER
MONSIEUR PIERRE SIMARD, CONSEILLER
MONSIEUR LEONCE SIOUI, CONSEILLER
MONSIEUR FIDELIO SIMARD, CONSEILLER
MONSIEUR ANDRE LEFRANCOIS, CONSEILLER
MONSIEUR REMI SAVARD, CONSEILLER

Le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé est aussi présent.

2011-07-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDERANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Léonce Sioui et résolu à l'unanimité que ce conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item "divers" ouvert.

2011-07-02

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

CONSIDERANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2011 qui leur a été transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Simard et résolu à l'unanimité que ce conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2011 tel que rédigé.

2011-07-03

ADOPTION DES COMPTES PAYES ET A PAYER

CONSIDERANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 30 juin 2011 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Yves Verreault et résolu à l'unanimité que ce conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de 64,307.86\$ de déboursés, de 14,666.94\$ de salaires pour un montant total de 78,974.80\$.

RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2011

Le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis au conseil le rapport financier pour la période se terminant le 30 juin 2011.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Ange-Emile Desjardins, inspecteur municipal a transmis au conseil municipal son rapport de travail pour le mois de juin 2011.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE MATANE

Madame la maire, Claudine Desjardins donne un compte-rendu verbal des sujets discutés lors de la séance ordinaire du conseil des maires tenue en juin 2011, soit:

- 1o Compte-rendu du mois d'avril 2011 du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane. (1 intervention pour Sainte-Félicité).
- 2o Compte-rendu du mois de mai 2011 du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.
- 3o Tableau de comparaison des options des coûts annuels pour l'Edifice de la MRC (Trois options proposées):



N° de résolution
ou annotation

2011-07-04

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité

Option A : Réaménagement du 145 rue Soucy
Option B : Construction neuve
Option C : Edifice de la Matanie

Le conseil des maires a retenu l'option C.

DEMANDE OFFICIELLE A LA CPTAQ DE DROITS ACQUIS POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE SITUÉE SUR LES LOTS 38, 39 et 40 DU RANG 2, PAROISSE DE SAINTE- FELICITE

CONSIDERANT QUE la municipalité de Sainte-Félicité a sur son territoire une carrière située sur les lots 38, 39 et 40 du rang 2, paroisse de Sainte-Félicité;

CONSIDERANT QUE suite au décès de l'exploitant de cette carrière, la succession des droits, des titres et intérêts sont transférés à ses trois (3) fils;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Yves Verreault et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec officiellement s'il existe des droits acquis pour l'exploitation d'une carrière située sur les lots 38,39 et 40 du rang 2, paroisse de Sainte-Félicité.

MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ETANGS AERES/ECHO-TECH

Le conseil municipal prend connaissance d'une offre de service pour la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés de Echo-tech h20 inc.

Les mesures sont effectuées à l'aide d'un échosondeur numérique (sonar) à enregistrement continu et conformément aux nouvelles exigences du "Guide pratique de mesure des boues dans les étangs d'épuration", MAMROT, 10 septembre 2010.

Le tarif proposé pour l'ensemble du mandat incluant les mesures sur le terrain, la rédaction du rapport, et les frais de déplacement et de subsistance est de 875.00\$ plus taxes. Sur demande, moyennant un supplément de 75\$ par étang, des prélèvements de boues peuvent être recueillies à l'aide d'une benne à sédiments EKMAN.

Une vérification sera faite auprès de d'autres firmes offrant ce même service.

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DM-2011-23005 de MADAME SOLANGE DESJARDINS

2011-07-05

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM-2011-23005 de Madame Solange Desjardins pour:

Permettre une marge de recul avant +/- 10.05 mètres au lieu de 15.0 mètres tel qu'exigé dans ce secteur.

(Raisons: Reconstruction d'une galerie avant de même largeur 1.50 m X 4.90 m en façade; construction d'un futur balcon de 1.50 m X 1.80 m en façade)

CONSIDERANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité recommande au conseil municipal l'approbation de la demande de dérogation mineure;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lefrançois et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro DM-2011-23005 de Madame Solange Desjardins pour l'immeuble portant le matricule: 1517-77-5335.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité

AVIS DE RECONNAISSANCE LEGALE DE L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS SAINT-LAURENT (OBVNEBSL)

Dans une correspondance du 03-06-2011 de M. Anselme Gagné, président de l'organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent(OBVNEBSL) transmet à la municipalité l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), reconnaissant l'Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent en vertu de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

Cet avis confirme que l'OBVNEBSL est l'organisme reconnu par le gouvernement du Québec pour élaborer et mettre à jour un plan directeur de l'eau (PDE) et en promouvoir et suivre la mise en oeuvre sur la totalité ou une partie du territoire de la Municipalité de Sainte-Félicité.

STATISTIQUES POUR L'ANNEE 2010-PORTAIL GMR DE RECYC-QUEBEC

Dans une correspondance du 30 mai 2011, Madame Doris Dumas, coordonnatrice environnement et développement durable de la Ville de Matane transmettant les statistiques de l'année 2010 pour remplir le formulaire du portail GMR de Recyc-Québec. Les données détaillant les quantités de grosses vidanges comme matières enfouies, les totaux et les quantités moyennes récupérées, enfouies et générées, par personne, pour chacune des municipalités. Le calcul du taux de diversion a également été repris en tenant compte des grosses vidanges.

CAMPAGNE D'INFORMATION DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION A L'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA QUANTITE DES MATIERES RESIDUELLES RECUPEREES DANS L'EST DU QUEBEC, 2011

Dans une correspondance du 9 juin 2011, Madame Manon Perreault, conseillère en environnement et cours d'eau informe la municipalité que la MRC de Matane participe pour une dixième année consécutive à une vaste campagne de sensibilisation.

L'agente d'information Madame Annie Veillette, rencontrera les citoyens des municipalités de la MRC via le porte-à-porte.

Ces entretiens permettront entre autres de transmettre de l'information à la population sur les bonnes pratiques de recyclage et de récupération, sur les habitudes de consommation à adopter ainsi que sur les techniques de valorisation facilement réalisables, telles que le compostage domestique et l'herbicyclage. Ce sera également l'occasion pour les citoyens de faire part de leurs commentaires et de leurs besoins en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

Un court communiqué sera publié dans les journaux locaux afin d'annoncer la campagne aux résidents.

2011-07-06

CAMPAGNE DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION AUPRES DES JEUNES/FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE

CONSIDERANT QUE la Fondation canadienne Espoir Jeunesse demande à la municipalité une autorisation confirmant un droit de passage dans la municipalité pour une campagne de prévention et de sensibilisation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la Fondation Canadienne Espoir Jeunesse à passer dans la municipalité pour sa campagne de prévention et de sensibilisation.

2011-07-07

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CREDIT D'UN MONTANT DE 250,000.00\$

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire renouveler la marge de crédit d'un montant de 250,000.00\$ au Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité que ce conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité renouvelle la marge de crédit d'un montant de 250,000.00\$ au Centre financier aux entreprises du Bas Saint-Laurent et que la maire et/ou le directeur général secrétaire-trésorier EST ou SONT autorisés à signer tout document requis.



2011-07-08
N° de résolution
ou annulation

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité

DEMANDE D'ALIENATION AUPRES DE LA CPTAQ DE MADAME NANCY PERRON

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a pris connaissance d'une demande d'aliénation du lot 416 du rang 5 du cadastre de la paroisse de Sainte-Félicité d'une superficie de 2.60 ha auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Madame Nancy Perron;

CONSIDERANT QUE Madame Nancy Perron loue présentement une partie du lot 416 et désire en faire l'acquisition;

CONSIDERANT QUE cette demande d'aliénation est conforme avec la réglementation municipale en vigueur;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lefrançois et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité appui la demande d'aliénation de Madame Nancy Perron auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'une partie du lot 416 du rang 5 du cadastre de la paroisse de Sainte-Félicité.

2011-07-09

ACQUISITION D'UN APPAREIL POUR DETECTER LES FUITES D'EAU

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l'acquisition d'un appareil pour détecter les fuites d'eau;

CONSIDERANT QU'une seule soumission est conforme, soit Stelem au coût de 6,334.23\$ taxes incluses;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Simard et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Félicité autorise l'achat d'un appareil pour détecter les fuites d'eau chez Stelem au montant de 6,334.23\$ taxes incluses.

2011-07-10

ACQUISITION D'UN APPAREIL POUR DETECTER LES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUTS

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l'acquisition d'un appareil pour détecter les conduites d'aqueduc et d'égoûts;

CONSIDERANT QU'une seule soumission est conforme soit: Stelem au coût de 6,493.73\$ taxes incluses;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Félicité autorise l'achat d'un appareil pour détecter les conduites d'aqueduc et d'égoûts chez Stelem au montant de 6,493.73\$.

HUILAGE DES VEHICULES DE LA MUNICIPALITE

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil que les deux (2) camions charrue ont été huilés et qu'il reste le versatile et le camion dakota.

Pour le futur, prévoir à l'agenda de faire faire le huilage des véhicules en mai.

TRAVAUX DE GRAIDAGE

La Municipalité de Saint-Adelme a demandé à la maire de faire faire le graissage du chemin des résidents Messieurs Denis Savard et Stéphane Bellavance.

Le chemin n'appartient pas à la municipalité de Sainte-Félicité donc aucun travaux de graissage n'est autorisé.

Une vérification serait faite avec la municipalité de Saint-Adelme.

RESEAU PLUVIAL

Les travaux de modifications du réseau pluvial d'une partie du boulevard Perron débiteront aux cours des prochains jours selon une proposition de façon de faire du conseil municipal établi avec l'opérateur en eau potable et des égoûts.



2011-07-11

N° de résolution
ou annotation

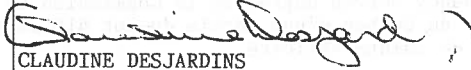
**Procès-Verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Félicité**

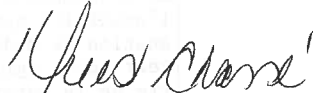
PERIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SEANCE ORDINAIRE

A 20h09, il est proposé par Monsieur Jean-Yves Verreault et résolu à l'unanimité que ce conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la levée de la séance ordinaire.

LA MAIRE RECONNAIT EN SIGNANT LE PRESENT PROCES-VERBAL QUE TOUTES LES RESOLUTIONS SONT CONFORMES AUX DECISIONS PRISES.


CLAUDINE DESJARDINS
MAIRE


YVES CHASSE, GMA
DIRECTEUR GENERAL
SECRETAIRE-TRESORIER